

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 JUIN 2017**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 18  
présents : 12  
pouvoirs : 5  
votants : 17**

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

**Etaient Présents** : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Daniel LESCASSE, M. Antoine BARBA, Mme Colette KLAG, M. Mickaël DANGIN, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER, M. Jean-Louis QUÉTEL, Mme Jennifer TREILLARD, Mme Valérie WANTZ.

**Se sont excusés** : M. Romain THERES (procuration de vote à Mme Anne MULLER), M. Patrick SARATI (procuration de vote à M. Philippe RENAULD), M. Martin WINTERSTEIN (procuration de vote à M. Daniel LESCASSE), M. Dominique LORRETTE (procuration de vote à M. Antoine BARBA), Mme Aurélie CAMMI (procuration de vote à Mme Valérie WANTZ).

**Etait absente** : Mme Marie OMHOVERE

Secrétaire de séance : M. Mickaël DANGIN, assisté de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

**PROPOSITION D'ADJONCTION DE DEUX DÉLIBÉRATIONS :**

- Subvention à l'association PAUSE
- Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**Ilot Lembacel : approbation du CRAC 2016****23/2017**

Par convention publique d'aménagement du 25 Mai 2011, la collectivité a confié à la SEBL l'aménagement de l'Îlot St Genest.

En application des dispositions de ce traité ainsi que l'article L-1523-3 du C.G.C.T., la Société d'Économie Mixte doit, chaque année, fournir un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.), joint à la présente délibération, comportant notamment :

- Un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et recettes et d'autre part l'estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser ;
- Une note de conjoncture sur l'état d'avancement de l'opération ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes ;

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 JUIN 2017**

- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice 2016 ;

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SEBL présente le C.R.A.C. de l'Îlot St Genest, arrêté à la date du 31 Décembre 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 531 133 € H.T.

	<b>Réalisation au 31/12/2016 en € TTC</b>	<b>Bilan global actualisé en € HT</b>	<b>Bilan global actualisé en € TTC</b>
<b>Dépenses</b>	1 338 332 €	1 531 133 €	1 664 815 €
<b>Recettes</b>	1 093 646 €	1 531 133 €	1 646 760 €
<b>Dont participations:</b>	<b>795 000 €</b>	<b>903 000 €</b>	<b>903 000 €</b>
<b>Sans TVA</b>	133 000 €	241 000 €	241 000 €
<b>Apport en nature</b>	662 000 €	662 000 €	662 000 €

Un avenant n°5 au traité de concession est proposé pour fixer également les échéances du versement du solde de 108 000 € des exercices suivants :

- 77 000 € en 2018
- 31 000 € en 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'acter le budget global actualisé au 31 décembre 2016 qui s'élève à 1 531 133 € HT,
- d'approuver le C.R.A.C. établi au 31 décembre 2016 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- d'approuver l'avenant n°5 au traité de concession fixant les participations financières,
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant n°5 au traité de concession.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public  
d'eau potable 2016**

**24/2017**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 JUIN 2017**

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**Réfection de la toiture des écoles maternelles : demande de subvention****25/2017**

Le Conseil Municipal

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la toiture des écoles maternelles sises rue des Alliés à Novéant-sur-Moselle présente des signes de faiblesse et défaut d'étanchéité.

Considérant que cette toiture nécessite la pose de bacs acier et isolation en laine de verre sur 428 m<sup>2</sup>.

Vu le devis établi pour ces travaux d'un montant de 32 389.00 € HT (TVA 20 % : 39 406.80 € TTC)

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe RENAULD, Adjoint chargé des travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le montant des travaux qui s'élève à 32 389.00 € HT
  - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 et du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local
  - APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :
    - Montant H.T. des travaux : 32 389.00 €
    - T.V.A. : 6 567.80 €
    - Montant T.T.C. : 39 406.80 €
- Financés comme suit :

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 JUIN 2017**

- Participation de l'Etat (40 %) : 12 955.60 €
- Autofinancement (60 %) : 19 433.40 €
- DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit :  
3<sup>ème</sup> trimestre 2018
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018

**Eclairage de la salle polyvalente : demande de subvention****26/2017**

Monsieur le Maire expose que la salle polyvalente reçoit de plus en plus de manifestations culturelles et sportives. L'éclairage actuel devient insuffisant et des dysfonctionnements de toute une rampe se présentent de manière récurrente à chaque grosse averse. Il conviendrait ainsi d'améliorer l'éclairage par la pose de systèmes à leds.

Il devient urgent de procéder à des travaux d'amélioration.

Le projet a été évalué à la somme de 14 975.00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- coût de l'opération HT : 14 975.00 €
- subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local : 4 492.50 €
- autofinancement : 10 482.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE de réaliser les travaux d'éclairage de la salle polyvalente
- SOLLICITE la somme de 4 492.50 € au titre du F.S.I.L.

**Octroi de subventions****27/2017**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours formulées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- L'Association Huntington Espoir Grand Est la somme de 30.00 €
- Docteur Sourire la somme de 30.00 €

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 JUIN 2017**

**Décisions Modificatives Budgétaires**

**28/2017**

Afin d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations de l'exercice M49 (eau & assainissement), et notamment annuler des factures d'eau indues, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

Compte 673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 192.00 €
Compte 617	Etudes et recherches	- 192.00 €

**Subvention à l'association PAUSE**

**29/2017**

L'association PAUSE a poursuivi ses activités d'accueil extra-scolaire des enfants scolarisés à Novéant-sur-Moselle en poursuivant les activités de cantine, garderie du soir, activités d'ouverture culturelle (anglais, Zumba, ateliers Suède). Elle s'est chargée de coordonner les activités du PEDT (Projet Educatif Territorial) et de conduire les enfants aux activités (tennis, foot, pétanque, atelier nature).

En outre, l'association a ouvert depuis cette année scolaire l'accueil les matins de 7h15 à 8h20 tous les jours de semaine d'école pendant l'année scolaire.

Enfin, elle est la structure d'appui des activités liées au jumelage avec la Suède et l'accompagnement voire réalisation des actions du Conseil municipal des jeunes de Novéant.

L'association finance ses activités à plus de 60% par la contribution des usagers (parents, citoyens). Elle sollicite par ailleurs diverses subventions à l'Europe, Agence du service civique et communauté de communes. Enfin, elle obtient chaque année de la commune de Novéant une subvention de fonctionnement qui depuis le début de sa création est fixée à titre indicatif à 12 000 €, hors PEDT ou activités annexes exceptionnelles.

L'association a perçu un premier acompte de la subvention de fonctionnement de 4 000 € en début d'année 2017. Elle sollicite en cette fin d'année scolaire 2016-2017 un deuxième acompte de 5 000 € réparti comme suit : 4 000 € au titre du deuxième acompte de fonctionnement ; 1 000 € au titre de la coordination du PEDT. Elle sollicitera enfin en fin d'année civile 2017 le solde de la subvention tenant compte de ses engagements financiers réels.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'attribuer à l'association PAUSE une subvention de 5 000 €.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 JUIN 2017****Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports****30/2017**

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;

Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;

Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;

Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose fermement à cette mesure et demande une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 JUIN 2017**

La séance est close à 21h10.

Délibérations n°23/2017 à 30/2017

Émargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Jennifer TREILLARD	
Philippe RENAULD, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Martin WINTERSTEIN	EXCUSÉ
Daniel LESCASSE, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		Fabienne MARTINUZ	
Antoine BARBA, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		Mickaël DANGIN	
Colette KLAG, 5 <sup>ème</sup> Adjointe		Aurélie CAMMI	EXCUSÉE
Dominique LORRETTE	EXCUSÉ	Patrick SARATI	EXCUSÉ
Marie OMHOVERE	ABSENTE	Anne MULLER	
Valérie WANTZ		Romain THERES	EXCUSÉ